

QUESTIONS AUX CANDIDATS TÊTES DE LISTE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

Les réponses seront données oralement au cours d'une réunion publique dédiée à chaque tête de liste indépendamment, organisée à cet effet. Durée 5' en moyenne par réponse. Un tableau synoptique de toutes les réponses sera établi et diffusé par l'association.

oOo

1 – Comptez-vous transférer de nouvelles compétences des communes vers VGP ?
Lesquelles ?

A ce stade aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu. La future loi de décentralisation en cours de réécriture prévoira certainement des transferts obligatoires de compétences (assainissement, tourisme, emploi ont été mentionnés par le gouvernement dans la première version). Il est donc préférable de ne pas précipiter et de commencer par « digérer » ce que la nouvelle loi nous imposera

2 – Pour les candidats au Chesnay : quels sont les avantages et les inconvénients pour Le Chesnay de son entrée dans VGP ? Quel sera le sort de l'école de musique, de la déchetterie, de la vidéo-protection ?

3 – Quels sont vos projets précis de réduction des frais de fonctionnement dans votre commune et dans VGP ?

Pour VGP : La mutualisation des services supports (RH, finances, commande publiques, systèmes d'information, affaires juridiques) et du DGS permettent de réduire les coûts de fonctionnement

Nous développons avec les villes des mutualisations ponctuelles qui permettent de limiter les coûts.

Exemples : la déchetterie de Bois d'Arcy : études par le BEEP (bureau d'étude de Versailles) - pépinière d'entreprises : mutualisation de la direction de la construction de Versailles - Mutualisation des services techniques. A l'occasion du départ de deux directeurs, nous venons de fusionner la direction de l'aménagement, des transports et du logement avec la direction du développement économique, sous la responsabilité d'un seul directeur, en raison de la très grande proximité entre les sujets traités et du grand nombre de dossiers communs.

Autre économie de fonctionnement : Achat du siège de VGP ce qui permet d'économiser 400 000 euros annuels de loyer.

Le coût d'acquisition des ¾ du bâtiment avoisine les 3 Millions d'euros (2 994 000 €). Les travaux de réhabilitations coûtent 3 Millions d'euros HT.

Sur 15 ans, nous aurions payé 6 Millions d'euros de loyer. Le coût d'acquisition (3 Millions d'euros) et les travaux de réhabilitations (3 Millions d'euros) sont un investissement de 6 Millions d'euros amortis sur 15 ans. es pour l'installation des PAV dans les communes

4 – Quelles actions concrètes seront les vôtres sur le CDE * et le CDT* des Yvelines ?

Le CDEY lié à l'OIN Paris-Saclay a déjà permis de financer une part importante de l'allée des Mortemets (750 000 euros, travaux réalisés), le PEM de Chantiers (3 millions, travaux en cours), une petite part indispensable pour l'insonorisation du Pont des Chantiers et, à terme, d'autres investissements liés au développement de Satory qui constitue le cœur de l'OIN sur notre territoire (rue Porte de Buc, voie ferrée militaire, doublement RD7 à Saint-Cyr...)

Le CDT, actuellement en cours d'élaboration avec le CG78, la CASQY, Vélizy et l'EPPS, ne financera probablement pas par lui-même de grands projets sur notre territoire mais identifiera les projets qui feront l'objet d'un financement dans le prochain CPER. Les sujets identifiés à ce jour sont les suivants : voie ferrée militaire, échangeur RN12/RD91, barreau de Buc, doublement RD7 à Saint-Cyr, bus à haut niveau de service entre Saclay et Pont de Sèvres via Jouy, Bièvres et Vélizy, TCSP sur le RD 36 à Châteaufort, accès Val de Sygrie...

5 – En vous plaçant du point de vue du contribuable, quelle évolution prévoyez-vous pour les taxes locales ? La taxe sur les ordures ménagères, qui relève uniquement de VGP, censée bénéficier de la mutualisation, continuera-t-elle d'augmenter ?

Le taux moyen de la TEOM est stable, il n'a pas augmenté depuis 2009. En revanche pour chacune des villes il varie afin d'atteindre par convergence le taux moyen de 5,39% ; sauf pour le Chesnay, ce taux moyen sera atteint pour toutes les communes en 2014. Les perspectives financières réalisées sur le budget ordures ménagères permettent d'envisager une stabilité du taux de TEOM sur les prochaines années.

6 – Quelle est la capacité actuelle des crèches et des résidences pour étudiants dans votre commune ? Quel est votre programme de développement ?

En ce qui concerne le mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans, la ville de Versailles compte aujourd'hui une offre variée.

Actuellement nous comptons 700 places dans les établissements municipaux. Notre équipe a fait le choix de faciliter l'installation de crèches interentreprises qui ont permis la création de 107 places entre 2008 et 2013, avec une prévision de 60 places supplémentaires à horizon 2015 (micro crèche rue des Tournelles, 20 places Maison bleue Edme Fremy, 30 places crèche opération SEGPA-quartier st Louis), auxquels il faut rajouter les 60 places dont 10 financées par la Ville dans l'opération crèche d'Artois avec le Ministère de la Défense. Les crèches interentreprises permettent d'augmenter l'offre d'accueil des Versillais sans coût sur le budget municipal car financées par la Caisse d'Allocations Familiales, les entreprises réservataires et les familles dans les mêmes conditions qu'une crèche municipale. (Le développement des crèches représente un coût d'investissement mais surtout de fonctionnement très important, de l'ordre de 15 000 euros par an et par berceau) A noter qu'en 2013, 68% des places des crèches privées étaient occupées par des Versillais. (

Dans le même temps, la ville de Versailles a maintenu une offre d'accueil de plus courte durée (temps partiel) ou des petits contrats de 1/2, 1 ou 2 jours dans les nombreux multi accueils - souvent adossés aux maisons de quartier - destinés aux parents en recherche d'activité professionnelle, en congé parental ou simplement qui souhaitent bénéficier d'un peu de temps pour gérer une fratrie nombreuse, effectuer des démarches administratives ou s'investir dans la vie associative. 29% de temps d'accueil de ce type est offert dans nos établissements.

En ce qui concerne les résidences étudiantes, un effort particulièrement important a été effectuée sous cette mandature, Versailles s'est ainsi dotée de 268 logements étudiants :

- *Résidence La Fresque, inaugurée en septembre 2013, 60 logements*
- *Résidence Jacqueline de Romilly (av. Villeneuve l'Etang), inaugurée en septembre 2013, 49 logements*
- *Résidence La Pérouse (site Richaud), inaugurée en novembre 2013, 82 logements ;*
- *Résidence Vauban, qui ouvre ses portes au mois d'avril 2014, 77 logements*

Nous allons poursuivre cette politique

7 – Quelle est la situation actuelle de l'offre pour les personnes âgées dans votre commune ? Quel est votre programme de développement de l'aide à domicile, du service repas, des maisons de retraites médicalisées ?

Nos réalisations

En ville

- 1150 personnes suivies annuellement par le service seniors vie à domicile : portage de repas, téléalarme, registre des personnes vulnérables et visites de convivialité
- 3000 cartes de transport délivrées permettant la libre circulation des séniors dans la Ville : Maintien du pass local ; obtention de la gratuité de la carte Améthyste pour les anciens combattants
- Plus de 2000 séniors accueillis dans les différentes manifestations culturelles et de convivialité de la Ville (Déjeuner du Maire, thé dansant, représentations mois Molière, théâtre Montansier, etc)
- Soutien à la création de services de soins à domicile : Création de la filière gérontologique EPSILON par le CHV et la Clinique de la Porte Verte en 2010 ; création de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) en partenariat avec le CHV/la CPV et la Coordination Gérontologique (COGITEY) en 2011, création de la « halte répit » hebdomadaire de la Croix Rouge en 2012.
- De nombreux ateliers de « maintien » : Piscine Montbauron mise en place de séances séniors et d'une navette, Ateliers Mémoire, gymnastique douce, séjours de découverte, etc
- Création de l'Equipe Spécialisée Alzheimer au sein du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en 2013.
 - Création de la plaquette ALZHEIMER 2013
 - 10 000 guides seniors distribués
 - 3 000 flyers « Ne restez pas seuls » distribués
 - Semaine bleue annuelle : plus de 25 ateliers : information sur prévention des démarchages abusifs, des chutes ; aménagement du domicile, de la conduite automobile
 - Soutien aux associations d'aide au maintien à domicile. Budget annuel : 46 000 €

En établissement :

Une large proposition de services permettant la liberté de choix du séniors selon son autonomie

- Ouverture de la résidence BOELY en 2013 : 91 places de foyer logement en remplacement des 69 du FL Mignot dont 46 en logement social. Un restaurant ouvert 7j/7, 365j/an et des animations ouvertes aux séniors de la Ville. Le CCAS continue à accompagner les résidents.
- Restructuration de l'EHPAD LEPINE PROVIDENCE en plateforme gérontologique : 112 lits permanents dont 4 d'accueil temporaire, 12 places d'accueil de jour, 1 PASA, l'installation du SSIAD et son équipe ESA. Une salle polyvalente pour accueillir des manifestations intergénérationnelles. Création d'une SCIC par le CCAS. Début des travaux : fin 2014 en complément de 5 EHPAD et 2 services hospitaliers de gériatrie. → Budget annuel : 7,5 M€

Nos projets :

1/ l'aide au déplacement à la demande

2/ La création du Club Boely : Restaurant ouvert aux séniors de la Ville et accès aux animations, notamment culturelles

3/ Ouverture de la plateforme gérontologique Lepine Providence lieu d'accueil, de recherche et de formation sur la gérontologie.

8 – Quelle est votre politique pour le stationnement ? Envisagez-vous une harmonisation dans VGP ?

La politique du stationnement s'orientera autour de la mise en place de parkings de dissuasion aux différentes entrées de ville avec un rabattement en transports en commun vers le centre-ville de Versailles (des projets sont ainsi déjà à l'étude aux entrées de ville sur le boulevard Saint Antoine en liaison avec la ville du Chesnay et sur le terrain des Mortemets le long de la RD 10 ; les autres projets de stationnement viseront à faciliter le stationnement pour les riverains et pour les clients des différents commerces de la ville.

9 – Quelle est votre politique vis-à-vis des véhicules électriques ? Combien de bornes publiques prévoyez-vous ?

Une négociation est en cours avec le syndicat Autolib. Dans le cadre des stations Autolib (peut-être une dizaine sur Versailles), des places banalisées sont prévues.

De nouvelles bornes électriques ainsi que des places réservées à ces véhicules vont être mises en place dans les principaux quartiers commerçants et à proximité des principaux services ou administrations de la ville ; parallèlement, les bornes déjà existantes, notamment devant l'HdV seront entièrement renouvelées

10 - Quels sont vos projets de développement économique et de création d'emplois ?

Le développement économique est l'une de nos premières priorités et se structure autour des axes suivants :

- *Soutien au parcours de l'entrepreneur : de la pépinière aux hôtels d'entreprises*
- *Travail à l'installation de grands groupes tel Blizzard ou bien encore Safran sur l'ancien site de Nortel*
- *Soutien à des filières d'avenir : Le Vivant et la Ville, Védécom, PS2E (Paris Saclay efficacité énergétique, Air Liquide)*
- *Animation des ZAE*
- *Création d'un regroupement des structures locales autour de l'emploi au 6 avenue de Paris et facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes de nos territoires*

11 – Quelles sont vos intentions sur la mixité sociale ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous ? Quel est votre programme de logements sociaux ?

Pour favoriser la mixité sociale, les opérations envisagées ne sont que des opérations à taille humaine intégrées dans un environnement de logements privés. Par ailleurs, dans les programmes de logements libres de taille importante, un quota de 25% de logements sociaux est systématiquement imposé, ceci afin d'éviter de créer une concentration donnant un sentiment de ghetto.

Les opérations de logements sociaux familiaux en cours de réalisation sont : 9 logements neufs dans le programme de Richaud Pour Versailles-Habitat, 10 logements neuf rue Jean-Mermoz par Immobilière 3F et 4 logements dans un petit immeuble ancien en acquisition réhabilitation rue de Satory par IRP

Les opérations dont les chantiers vont démarrer en 2014 ou 2015, concernent 135 logements.

12 – Devant l'augmentation des cambriolages et des vols avec agression, quelles mesures prendrez-vous ? Quel est votre avis sur le dispositif « Voisins Vigilants » ?

Afin de lutter contre les cambriolages et assurer la sécurité des Versaillais, nous poursuivrons la mise en place d'un réseau de vidéoprotection par l'installation de 45 nouvelles caméras dans l'année 2014. Nous mettrons en place également un centre de surveillance urbain qui fonctionnera 24 heures sur 24. Pour l'emplacement des nouvelles caméras, nous tiendrons compte naturellement des observations des Versaillais et des associations qui les représentent.

Par ailleurs nous renforcerons les effectifs de la police municipale. A noter que depuis 2008, nous avons mis en place des patrouilles de police municipale de jour comme de nuit (présence de 2 patrouilles simultanées sur le terrain, qui travaillent en lien étroit avec la police nationale).

Les « voisins vigilants » est une initiative intéressante, dont l'idée a été lancée par le précédent gouvernement sous le dispositif « Participation citoyenne ». Cette organisation doit être encadrée afin d'éviter toute dérive et surtout ne pas laisser le sentiment à ceux qui ne sont pas adhérents, qu'ils sont déchargés de cette responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous. Chaque citoyen, doit avoir le réflexe de composer le 17 quand il remarque un fait suspect, pouvant être des prémices à un cambriolage. Dans cette optique, nous poursuivrons la sensibilisation de chacun à travers les conseils de quartiers et les associations, privilégiant les rencontres de terrains entre les citoyens et les forces de police de manière à renforcer les synergies.

13 – Tolérez-vous les « mendiants roumains » professionnels ? Prendrez-vous des arrêtés municipaux pour réguler la mendicité ?

Il convient de rappeler en premier lieu que la mendicité n'est plus un délit. En outre, il existe à Versailles un fort sentiment de solidarité qui conduit à une générosité directe à l'égard de ces personnes en difficulté, en dehors de tout cadre institutionnel. La Ville tente de prendre en charge ces personnes, dans le cadre de sa politique sociale, avec l'objectif de les réinsérer et d'éviter une présence oisive sur la voie publique, créant un sentiment d'insécurité. Au-delà de ces mesures sociales, la ville a pris des arrêtés interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique (en particulier aux abords des gares). De même, plusieurs arrêtés ont été pris visant à interdire l'occupation abusive du domaine public pendant une longue durée de manière statique ainsi que l'interdiction de se tenir devant les distributeurs automatique de billets et aux abords sans justification d'un besoin d'accès, afin d'éviter une mendicité agressive.

Afin de faire respecter ces arrêtés, les services de la police municipale effectuent régulièrement des contrôles et interviennent notamment sur demande de la population.

Nous poursuivrons nos efforts dans ce domaine.

14 - Les vélos (sur les trottoirs et sans éclairage la nuit), les ordures (déposées en dehors des horaires et des lieux prévus), les chiens (leurs déjections non ramassées) sont des infractions dangereuses ou des incivilités, intolérables mais impunies. Quel est votre plan d'action ?

Nous poursuivrons nos campagnes de sensibilisation dans ces différents domaines ;

- *permis piétons et formation à la conduite des deux roues, dans les écoles*
- *distribution des plaquettes « code de la rue »*
- *distribution de canisacs*
- *campagne de propreté et actions menées avec l'association des villes pour la propreté urbaines.*

Parallèlement, nous demanderons aux agents de la propreté et de la police municipale de veiller au respect de la réglementation et de verbaliser les infractions constatées.

15 – Quand serez-vous en mesure de dire à chaque habitant à quelle date et dans quelles conditions techniques et financière son domicile sera raccordé au réseau haut-débit par fibre optique ?

Pour la ville de Versailles, l'ARCEP a désigné SFR pour être l'opérateur qui déploiera la fibre optique sur l'ensemble de la ville; cette opération, qui a commencé en 2013, doit se prolonger jusqu'en 2017.

La première étape concerne le déploiement horizontal de la fibre optique; celui-ci a débuté dans de nombreux quartiers de la ville depuis septembre 2013.

La seconde étape concerne le déploiement vertical dans les immeubles (de plus de 4 lots) sous réserve de l'accord préalable du syndic de copropriété (point voté en assemblée générale). Une fois ce point validé, SFR signera une convention avec le syndic étant donné que les aménagements réalisés par SFR s'effectuent en partie privative; (ce déploiement est fait gratuitement par SFR à tous les étages des immeubles grâce à des boîtiers d'étage qui permettront ensuite aux différents opérateurs de s'y raccorder et d'installer une prise chez leur client SFR doit la desserte des étages, qu'il y ait des abonnés intéressés ou non. La fibre est en « attente » au niveau de chaque palier, pour le jour où les habitants décideront de s'y abonner). Pour les maisons individuelles, ou les copropriétés de moins de 4 lots, c'est la demande d'abonnement qui déclenche le raccordement sous réserve que le déploiement horizontal ait été effectué.

La troisième étape concerne la réalisation de point de mutualisation d'environ 1000 prises dans l'ensemble des quartiers de Versailles; ce déploiement a débuté avec une très forte implication des élus et des services de la ville et les premiers points sont opérationnels depuis quelques semaines; le déploiement de la fibre optique sera effectif dès la fin du premier semestre 2014 chez les premiers habitants de la ville dans le quartier Nord-Est de Versailles. Il est aujourd'hui difficile de répondre à la question sur le calendrier rue par rue. En revanche, sur les conditions financières, chaque habitant restera totalement libre pour contracter un abonnement avec l'opérateur de son choix.

16 - Quelles améliorations prévoyez-vous dans la gestion de l'eau, notamment l'harmonisation de la tarification ?

Dans le cadre de la renégociation de la DSP sur l'eau, plusieurs améliorations vont être apportées dans la gestion de l'eau.

Le SMGSEVESCO pompe de l'eau dans la nappe souterraine de Croissy à température constante (12 °), y compris en hiver. La principale amélioration immédiate va être une gestion de la température du réseau qui sera maintenu en hiver à 12° constant, en contournant les bassins de Louveciennes (qui l'a refroidissaient) ce qui aura pour conséquence moins de casses hivernales et un bien meilleur rendement du réseau.

A cela s'ajoute un gain en thermies consommées par le particulier lors de la chauffe de son eau sanitaire. Les quelques degrés ainsi gagnés pour élever la température devrait lui apporter une économie d'énergie non négligeable.

Rappelons que 70% de l'eau livrée au particulier est chauffée, cuisine, douche, bains, lave-linge, lave-vaisselle, cafetière, etc.

Il est très difficile d'harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble du territoire d'une commune dans la mesure où si la facture est identique concernant la production d'eau potable, en revanche les contraintes locales et les décalages d'investissements liés à chaque bassin versant (3 différents pour Versailles) sont très différents, aussi bien en volume traité qu'en terme de ruissellement des eaux pluviales. Il est alors logique d'avoir des disparités tarifaires en fonction de son lieu d'habitation.

C'est comme l'ensoleillement qui fait qu'au nord on consomme plus d'énergie pour se

chauffer qu'au sud. A la différence que pour l'eau, les variations de critères changent sur de très courtes distances sur une même commune.

17 - Pour les candidats à Versailles : comment comptez-vous régler le contentieux avec Nexity sur la ZAC des Chantiers ?

La ZAC des Chantiers dont Nexity était concessionnaire n'existe plus, elle a été annulée par une délibération du conseil municipal en 2011.

Nexity a seulement présenté un recours contentieux indemnitaire de l'ordre de 30 M€, qui se décompose en :

- *Des dépenses engagées pour la conception du projet précédent (pour un montant de l'ordre de 4,5 M€) ;*
- *Des pertes de marge potentielles sur une opération qui restait à réaliser, alors que Nexity, en tant que promoteur, n'était titulaire d'aucun permis de construire, donc encore moins purgé de tout recours.*

La justice donne en général droit à l'indemnisation de préjudices lorsque ceux-ci reposent sur des dépenses réelles, et non sur des manque à gagner hypothétiques. Par conséquent :

- *Une décision de justice sur ce contentieux devrait conduire à une indemnisation de Nexity très éloignée de leurs prétentions ;*
- *Le recours de Nexity, puisqu'il n'est qu'indemnitaire, ne pose pas de problème pour la poursuite de notre nouveau projet sur Chantiers, lequel ne coûtera que 20 M€ à la Ville (indemnisation potentielle de Nexity comprise) au lieu des 47 M€ du projet contracté par l'ancienne municipalité avec Nexity.*

18 – Quelle garantie pouvez-vous présenter que votre programme est crédible et compatible avec la maîtrise budgétaire ?

Entre 2008 et 2014, nous avons contenu l'évolution des taux des trois taxes municipales (hausse limitée à +1,1 % en six ans, contre + 3,7 entre 2001 et 2007) maîtrisé la dette de la Ville (passée de 66 M€ à 57 M€, soit environ 650 € par habitant ; les villes comparables sont en moyenne à 1 300 €/habitant) et ramené la progression des tarifs des services municipaux de 3 % l'an en début de mandat à 2 % l'an à partir de 2011.

Cet effort de gestion et le pilotage très attentif du fonctionnement de la Ville nous ont permis de dégager un autofinancement de 10 M€ par an en début de mandature, porté à 13 M€ en fin de période, et de consacrer en moyenne 20 M€ par an à l'investissement, dont 10 M€ chaque année par des projets nouveaux. Enfin, la gamme des services proposés par la ville aux Versaillais (crèches, sports, culture, activités seniors, etc...) s'est étoffée, malgré le désengagement financier de l'Etat et de certains de nos partenaires.

Nous comptons suivre la même ligne de conduite pour mettre en œuvre nos nouveaux projets à partir de 2014 et jusqu'en 2020, avec une règle intangible : limiter le plus possible la pression financière sur les familles versaillaises

19 – Question libre au choix du candidat – dans la mesure où le temps le permettra

(*) Si les candidats ont une connaissance parfaite de ces contrats essentiels qui conditionnent notre avenir et dont les enjeux financiers sont considérables, il n'en est pas forcément de même pour les électeurs. Nous précisons donc : CDE = Contrat de Développement Equilibré (entre VGP et le Conseil Général) qui arrive à terme en 2016, CDT

Association de Bange – Houdon

= Contrat de Développement Territorial (entre des communes, intercommunalités et l'Etat)
en cours d'élaboration.